

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 17 septembre 2020
Convocation faite
Le 03 septembre 2020

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 09 septembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mercredi neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOLTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Éric GUERINY, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Robert ITUCCI (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), M. Julien VERGÉ, M^{mes} Amélia MOUSSAOUI, Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2020-09-205 Cession des parcelles AW 299 (extraite de la AW 65) et AW 301 (extraite de la AW 105) à Givet à M. Bruno JACQUEMART « Le Paradou »

Considérant la demande de M. Bruno JACQUEMART, propriétaire des chambres d'hôtes au Château des Canards au lieu-dit « Le Paradou » d'acquérir une bande de terrain sur les parcelles AW 65 et 105, afin d'avoir un accès direct à sa propriété,

Vu la division parcellaire, qui définit une surface de 1 364 m²,

Vu l'estimation des domaines du 19 août 2020, qui confirme le prix de ces parcelles agricoles à 0,69 €/m²,

Considérant que les frais annexes comportant les frais de notaire et les frais de géomètre seront supportés par l'acquéreur,

Entendu M. Gérard DELATTE demander au Président s'il y existe un locataire,

Entendu M. Claude WALLENDORFF lui répondre que le locataire est d'accord et ne demande rien,

Entendu M. Gérard DELATTE intervenir pour savoir s'il y aura des frais de remise en état,

Entendu M. Hervé FRANCOTTE lui répondre que c'est un terrain qui est entretenu par des agriculteurs et qu'il n'y a pas de remise en état à prévoir avant la vente,

Entendu M. Claude WALLENDORFF demander si le prix est HT ou TTC,

Entendu le Président lui répondre que le prix est TTC,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **accepte** la cession des parcelles AW 299 (extraite de la AW 65) et AW 301 (extraite de la AW 105) à M. Bruno JACQUEMART, pour un montant de 941,16 € TTC.

* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tout document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a horizontal line across the middle.